

<https://47.snuipp.fr/Suivi-de-votre-situation-administrative>



Suivi de votre situation administrative

- Paritarisme -

Date de mise en ligne : jeudi 22 septembre 2022

Dernière mise à jour : 24 mai 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Vous l'avez compris, la Loi de transformation de la fonction publique a exclu de la « gestion collective des personnels » tout ce qui a trait à l'évolution de carrière ou à la mobilité : changement d'échelon, accès à la hors classe, mouvement national ou départemental ; départ à la retraite ; disponibilité ; etc.

Aujourd'hui, les représentant·es du personnel ne reçoivent plus aucune information administrative sur ces aspects là.

Pour pouvoir continuer au mieux à assurer la défense collective et individuelle des personnels, afin que nous puissions vous guider au mieux tout au long de l'année, vous informer et vous conseiller dans vos démarches face à un "patron" de plus en plus directif, nous avons besoin de certaines informations. Merci de renseigner le questionnaire ci-dessous.

Au cours de l'année, nous pourrons ainsi vous transmettre toutes les informations utiles vous concernant.